

Section 01 : Identification du produit chimique

Nom du produit : AmeriClean B

Utilisation du produit : Nettoyeur de membrane à osmose inverse

Fabricant/fournisseur : AmeriWater LLC

Adresse : 3345 Stop 8 Road, Dayton Ohio, 45414, États-Unis

Renseignements généraux : 937 461-8833

Numéro d'urgence de transport : **CHEMTREC : 800 424-9300 (Amérique du Nord domestique)**
703 527-3887 (International, appels à frais virés acceptés)

Section 02 : Identification des dangers :

Classification SGH :

Santé	Environnemental	Physique
Toxicité cutanée aiguë - Catégorie 4 Corrosif pour la peau - Catégorie 1B Corrosif pour les yeux - Catégorie 1 STOT-SE - Catégorie 3	Aquatique aiguë – Catégorie 3	Corrosif sur métaux - Catégorie 1

Pictogrammes :

Symboles :



Mentions en danger

DANGER

Provoque de graves lésions oculaires
 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
 Peut causer une irritation respiratoire; ou
 Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
 Peut être corrosif pour les métaux

Mises en garde

Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'un équipement de protection des yeux/du visage.
 Ne pas respirer la poussière, les aérosols ou les vapeurs.
 Si sur la peau : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/sous la douche.
 Si dans les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à enlever. Poursuivre le rinçage.
 En cas d'ingestion : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 En cas d'inhalation : amener la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer.
 En cas d'inhalation : appeler un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
 Laver soigneusement les zones exposées après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
 Traitement spécifique voir la section 4 (Premiers secours).
 Entreposer le contenant hermétiquement fermé dans un endroit frais et bien ventilé.
 Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.
 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
 Entreposer sous clé.
 Conserver uniquement dans le contenant d'origine.
 Absorber les déversements pour prévenir les dommages matériels.
 Conserver dans un récipient en PEHD/PE/PP résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.
 Éliminer le contenu/contenant conformément aux règlements locaux/étatiques/fédéraux.

Section 03 : Composition / Information sur les ingrédients

Les identités chimiques spécifiques et les pourcentages exacts de composition n'ont pas été divulgués en tant que secret commercial. Voir la section 8 pour les limites d'exposition applicables.

Section 04 : Mesures de premiers soins

Œil : Irritation des yeux. Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 30 minutes. Les paupières doivent être tenues éloignées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin.

Peau : Démangeaisons ou irritation de la peau. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Ne pas enlever les vêtements s'ils collent à la peau. Utilisez du savon alcalin si disponible. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation : En cas d'irritation nasale, éloigner la personne exposée de la source d'exposition et la déplacer à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, dégager les voies respiratoires et commencer la réanimation cardiorespiratoire (RCR). Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : NE PAS faire vomir. Donner de grandes quantités de lait et d'eau. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

Section 05 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agents extincteurs appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié à la cause principale de l'incendie. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants et les structures exposés au feu et pour protéger le personnel. Utiliser de l'eau pour diluer les déversements et les rincer loin des sources d'inflammation.

Procédures de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Minimiser l'exposition. Ne pas respirer les vapeurs. Contenir le ruissellement. Un respirateur conforme aux exigences de l'OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être porté si les conditions l'exigent.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucune connue

Produits de combustion : Émet des gaz toxiques et forme des vapeurs corrosives et des oxydes de potassium lors de la décomposition thermique.

Section 06 : Mesures en cas de déversement accidentel

Équipement de protection individuelle : Des vêtements de protection, y compris des lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques, des gants longs en latex, en nitrile ou en caoutchouc butyle, un tablier en caoutchouc de nitrile ou de butyle et des couvre-chaussures en caoutchouc doivent être portés pendant le nettoyage et la désactivation du produit. Si ce produit entre en contact avec la peau pendant les opérations de nettoyage, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et laver la peau exposée avec de l'eau et du savon. Voir la section 4, Mesures de premiers soins, pour de plus amples renseignements.

Déversement sur terre : En portant les vêtements et l'équipement de protection recommandés, endiguer le déversement avec de la terre, du sable ou un produit absorbant commercial compatible. Enlever le liquide restant à l'aide d'une pompe, d'un camion aspirateur ou absorber le liquide dans du sable ou un absorbant commercial. Placer les déchets dans des contenants approuvés pour élimination. Éliminer les déchets conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales.

Déversement dans l'eau : Porter des vêtements et de l'équipement de protection. Arrêter l'écoulement. Endiguer l'eau contaminée et l'enlever pour l'éliminer et/ou la traiter. Aviser les autorités compétentes et tous les utilisateurs en aval si possible. Éliminer les déchets solides conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Section 07 : Manipulation et entreposage

Manipulation : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou les brouillards. Garder le contenant fermé. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Adopter de bonnes pratiques

d'hygiène. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.

Conditions d'entreposage : Entreposer dans des contenants hermétiquement fermés dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des matières incompatibles. La température maximale d'entreposage de ce matériau est de 55 °C/ 131 °F. La température minimale d'entreposage de ce matériau est de 0 °C/32 °F. Ne pas entreposer ce produit dans des récipients en acier.

Section 08 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Composant	OSHA PEL (plafond)	Cal-OSHA (8 heures, MPT, LECT, plafond)	ACGIH TVL (plafond)
Triéthylamine	100 mg/m ³ ou 25 ppm	1 ppm	MPT – 4,1 mg/m ³ ou 1 ppm LECT – 12,4 mg/m ³ ou 3 ppm
Hydroxyde de potassium			2 mg/m ³

Contrôles d'ingénierie : Utiliser une ventilation par aspiration locale au point d'évolution des poussières ou des brouillards. Prévoir une douche d'urgence et une douche oculaire là où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Protection respiratoire : Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 de l'OSHA doit être suivi lorsque les conditions de travail le justifient. Utiliser des respirateurs à adduction d'air purifiant dans les limites d'utilisation associées à l'équipement ou utiliser des respirateurs à adduction d'air. Si l'utilisation d'un appareil respiratoire purificateur d'air est appropriée, utiliser un appareil respiratoire muni d'une cartouche à gaz organique/acide et de préfiltres à poussière/brouillard. En cas d'urgence ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, utiliser un respirateur à adduction d'air pur avec masque à pression positive couvrant tout le visage. Avertissement : Les appareils respiratoires purificateurs d'air ne protègent pas les travailleurs dans les atmosphères à faible teneur en oxygène.

Protection des yeux : Lunettes anti-éclaboussures et/ou écran facial (ANSI Z87.1 ou équivalent approuvé).

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection imperméables. Utiliser des gants, des bottes et une combinaison en butyle (ou en téflon pour un contact limité). Retirer les gants après utilisation. Se laver les mains à l'eau et au savon.

Section 09 : Propriétés physiques et chimiques

Apparence : Liquide clair.

Odeur : Aucune

Densité : Environ 9 lb/gallon (1 g/ml)

Poids Spécifique : 1,0 à 1,2 g/ml

Pourcentage Volatile : 72 à 79% eau - max.

Taux d'évaporation : Identique à l'eau

pH de la solution : 9,5 à 11

Solubilité dans l'eau : Complète

Point d'ébullition : 100 °C (212 °F).

Point de fusion/congélation : Environ 0 °C (32 °F).

Pression de vapeur : 17 mm Hg @ 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur : Identique à l'air

Température d'auto-inflammation : S.O.

Point d'éclair : S.O.

Inflammabilité : S.O.

Limites d'inflammabilité :

LIE (limite inférieure d'explosivité) S.O.

LSE (limite supérieure d'explosivité) S.O.

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité/Incompatibilité : Incompatible avec les acides forts. Stable dans des conditions normales d'entreposage; voir la section 7 (Manipulation et entreposage) pour les conditions particulières.

Réactions dangereuses/produits de décomposition : Émet des gaz toxiques et forme des vapeurs corrosives et des oxydes de potassium lors de la décomposition thermique.

Section 11 : Renseignements toxicologiques

Renseignements sur la toxicité aiguë

Orale (DL50) Rat – 2 202 mg/kg

Cutanée (DL50) Lapin – 1 902 mg/kg

Inhalation (DL50) Rat – 24 mg/L (4 heures)

Signes et symptômes de surexposition : Irritation des yeux et du nez, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissements, difficulté à respirer, faiblesse, démangeaisons ou brûlures de la peau.

Affections aiguës : Nocif en cas d'ingestion.

Contact oculaire : Peut causer des lésions oculaires graves ou permanentes.

Contact avec la peau : Peut causer de graves brûlures et/ou rougeurs.

Inhalation : Peut causer une irritation respiratoire grave.

Ingestion : Peut causer des brûlures à la muqueuse gastrique et intestinale.

Effets chroniques : Aucun connu

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Aucune connue

Section 12 : Renseignements écologiques

CL50 (fondule rouge-orange) = 24 mg/L / 96 h

CL50 (puce d'eau) = 17 mg/L/48h

Le potentiel de bioaccumulation est faible (Log K_{ow} < 4).

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux règlements et permis fédéraux, provinciaux et locaux. Consulter les exigences de la province et les exigences locales pour toute exigence supplémentaire, car elles peuvent différer des lois et règlements fédéraux. L'ajout, le traitement ou toute autre modification chimique de ce matériel peut rendre l'information de gestion présentée dans la FDS incomplète, inexacte ou autrement inappropriée.

Section 14 : Renseignements sur le transport

Département des transports des États-Unis (DOT)

Nom d'expédition approprié : Liquide corrosif liquide, basique, inorganique, N.S.A. (hydroxyde de potassium)

Classe de danger : 8

Ingrédients dangereux : Hydroxyde de potassium

Numéro ONU/NA : 3266

Groupe d'emballage : III

Étiquettes requises : Liquide corrosif

Organisation maritime internationale (OMI)

Nom d'expédition approprié : Liquide corrosif liquide, basique, inorganique, N.S.A. (hydroxyde de potassium)

Classe de danger : 8

Ingrédients dangereux : Hydroxyde de potassium

Numéro ONU/NA : 3266

Groupe d'emballage : III

Étiquettes requises : Liquide corrosif

Section 15 : Renseignements sur la réglementation

Règlements fédéraux américains

Comprehensive Environmental Response and Liability Act of 1980 (CERCLA) [Loi complète de 1980 sur la réponse, la compensation et la responsabilité environnementales] AmeriClean B a une quantité à déclarer de 1 000 (lb). S'il y a lieu, se présenter immédiatement au National Response Center (800/424-8802) comme l'exige la loi fédérale américaine. Contacter également les organismes de réglementation nationaux et locaux compétents.

Loi sur le contrôle des substances toxiques (LSCST) : Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de l'inventaire des substances chimiques du Toxic Substance Control Act (TSCA) [Loi sur le contrôle des substances toxiques] des États-Unis.

Loi sur l'assainissement de l'eau : AmeriClean B n'est pas une substance dangereuse au sens de la Clean Water Act [Loi américaine sur l'assainissement de l'eau]. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et locaux pour connaître les exigences particulières.

Loi sur l'assainissement de l'air : AmeriClean B n'est pas une substance dangereuse au sens de la Clean Air Act [Loi américaine sur l'assainissement de l'air]. Consulter les règlements fédéraux, provinciaux et locaux pour connaître les exigences particulières.

Renseignements sur le titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA) [Loi américaine sur la modification et la réautorisation des fonds excédentaires] :

Avis en vertu de l'article 313 de la SARA (40CFR 372)

Les composants suivants sont assujettis aux niveaux de déclaration établis par l'article 313 du titre III de la SARA :
Triéthylamine - N° CAS 121-44-8.

Règlements de l'État

Ce produit ne contient aucun produit chimique connu dans l'état de Californie pour causer le cancer, les malformations congénitales ou tout autre dommage reproductif.

Composants du droit de savoir du Massachusetts : Triéthylamine - N° CAS 121-44-8

Composants du droit de savoir en Pennsylvanie : Triéthylamine - N° CAS 121-44-8

Composants du droit de savoir du New Jersey : Triéthylamine - N° CAS 121-44-8

Réglementations internationales

Loi canadienne sur la protection de l'environnement : Tous les composants de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada.

Système canadien d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) :



E = Corrosive

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Inventaire européen des produits chimiques existants (EINECS) : Tous les composants de ce produit sont inclus dans l'EINECS.

Classification UE :

Phrases de risque (R) et de sécurité (S) de l'UE :

R34 : Provoque des brûlures.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R41 : Risque de lésions oculaires graves.

R65 : Nocif - peut causer des lésions pulmonaires en cas d'ingestion.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S27/28 : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et se laver immédiatement à grande eau.

S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un équipement de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (section 4).

S53 : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Section 16 : Autres renseignements

Avis de non-responsabilité : La présente FDS est fournie à titre d'information seulement. Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie pour laquelle AmeriWater assume une responsabilité légale. Les informations contenues dans la présente FDS proviennent de matières premières et d'autres sources fiables. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales applicables.